

PROCESSUS ALLÉGÉ D'OBTENTION DE LA CARTE D'ASSURANCE MALADIE POUR LES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE (PACAM)

Permet aux personnes en situation d'itinérance d'obtenir plus **facilement** une carte d'assurance maladie (CAM) **sans frais**, de remplacement ou pour le renouvellement d'une carte expirée depuis plus de 6 mois.

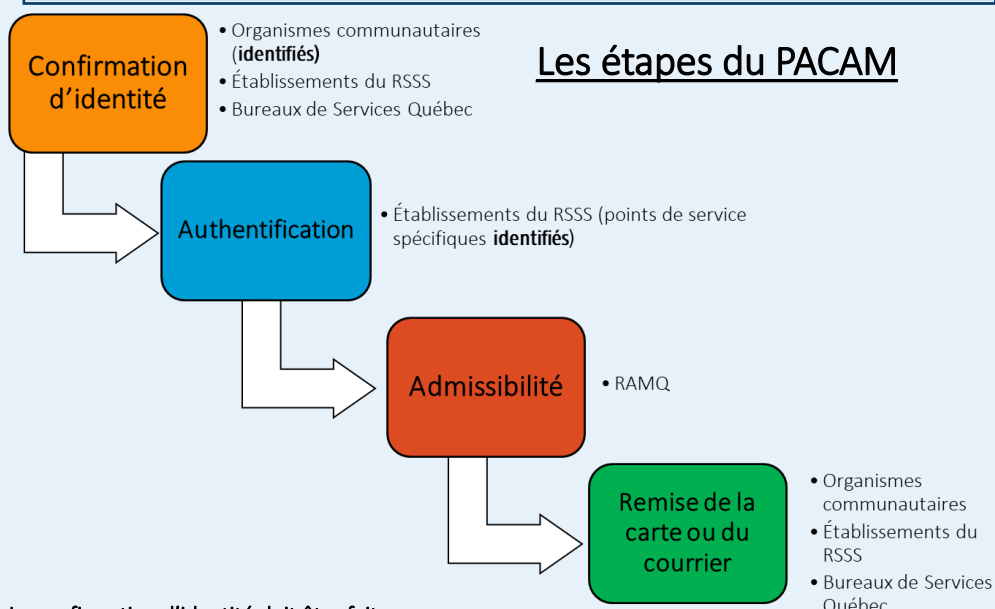
Une personne est considérée sans-abri lorsqu'elle est sans domicile fixe, directement à la rue, errante, ou dans une ressource d'hébergement de courte durée offrant des services aux personnes en situation d'itinérance.

La carte d'assurance maladie (CAM) permet ;

- * **D'obtenir des services médicaux et services sociaux,**
- * **D'accéder au régime public d'assurance médicaments,**

De plus, dans certains cas:

- * **Obtenir des services dentaires, d'optométries, pharmaceutiques et certains équipements (ex: appareil suppléant à une déficience physique).**



La confirmation d'identité doit être faite par :

- ◇ Un organisme communautaire reconnu comme collaborateur au PACAM
- ◇ Un intervenant du réseau de la santé et services sociaux
- ◇ Un agent d'un bureau de Services Québec (aide financière de dernier recours)

Une fois la confirmation d'identité en main, la personne en situation d'itinérance doit se rendre dans un des **points de service d'authentification** pour;

- ◇ valider la confirmation d'identité et domicile au Québec
- ◇ prendre la photo **gratuitement**
- ◇ remplir les formulaires de la RAMQ
- ◇ expédier la demande de carte complétée à la RAMQ

Une fois la demande analysée et acceptée par la RAMQ, la CAM sera retournée à l'adresse inscrite sur la confirmation d'identité.

Si vous souhaitez connaître les différents points de service de votre région ou même participer à faciliter l'accès à la CAM pour les personnes en situation d'itinérance, contactez votre répondant en itinérance.